



Accra, le 1^{er} juillet 2022

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR ABRITER
LA 11^{ème} CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'AfrEA PREVUE EN 2024.**

L'Association Africaine d'Evaluation (AfrEA) a été fondée en 1999 en réponse à une demande croissante de partage d'informations, de plaidoyer et de renforcement des capacités avancées en évaluation en Afrique. Il s'agit d'une organisation factière pour les associations et réseaux nationaux de suivi et d'évaluation en Afrique et une ressource pour les évaluateurs individuels dans les pays où les organismes nationaux n'existent pas. L'AfrEA travaille avec des réseaux nationaux et des partenaires intéressés sur le continent et dans le monde entier pour développer une forte communauté africaine d'évaluation.

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités et de partage des connaissances, l'AfrEA organise des conférences biennales qui sont accueillies par des organisations volontaires pour l'évaluation professionnelle (VOPEs) dans les pays membres. Dix (10) conférences ont déjà marqué la vie de l'AfrEA depuis sa création. Elles ont été tenues successivement à **Nairobi** (Kenya) en 1999 et 2002, au **Cap Town** (Afrique du Sud) en 2004, à **Niamey** (Niger) en 2007, au **Caire** (Egypte) en 2009, à **Accra** (Ghana) en 2012 où se trouve le siège de l'AfrEA depuis 2009, à **Yaoundé** (Cameroun) en 2014, à **Kampala** (Uganda) en 2017 et à **Abidjan** (Côte d'Ivoire) en 2019 et plus récemment la 10^{ème} conférence de l'AfrEA 100% virtuelle au Zimbabwe parrainée par l'Association d'évaluation du Zimbabwe (ZEA) en mars 2022.

Compte tenu du critère de l'AfrEA d'alternance du pays hôte des conférences entre pays francophones et anglophones, la prochaine conférence prévue en 2024 se déroulera dans un pays francophone.

L'AfrEA invite toutes les organisations volontaires d'évaluation professionnelle (VOPEs), membres originaires des pays francophones, à manifester leur intérêt pour accueillir dans leur pays la 11^{ème} Conférence de l'AfrEA prévue en 2024.

CRITERES DE SELECTION

Dans le but d'être équitable et transparent, l'AfrEA a défini ci-dessous les critères qui guideront la sélection du pays hôte.

- La VOPE doit être en règle avec les cotisations à l'AfrEA ;
- L'engagement de la VOPE à co-organiser la conférence (y compris l'accueil, la participation active, le recrutement des volontaires, la collecte de fonds, la gestion de la conférence avec l'AfrEA, etc.);
- L'expérience et les systèmes de gestion des fonds de la VOPE (ouverture de comptes, sécurisation des transactions financières, tenue de comptes, audit des comptes, etc.) ;
- L'engagement officiel du gouvernement de la VOPE retenue à accueillir la conférence dans son pays, à s'impliquer et à apporter son soutien aux différentes étapes de l'organisation de la conférence, par exemple en co-sponsorisant certains événements, en offrant des facilités d'accès aux infrastructures pour la conférence et/ou des dîners, en facilitant l'obtention des visas et les transports au niveau local. Une lettre d'engagement d'accueil de la part du gouvernement national est obligatoire ;
- La disponibilité des arrangements logistiques appropriés pour tenir la conférence dans le pays (par exemple : des liaisons aériennes faciles et économiques, la possibilité pour les délégués de toute l'Afrique et d'ailleurs d'arriver et d'être accueillis facilement, une bonne connexion Internet, des services bancaires en ligne, etc.) ;
- Le pays n'a jamais accueilli de conférence de l'AfrEA;
- La Paix et la stabilité politique dans le pays qui accueillera la conférence.

Les VOPEs intéressées peuvent envoyer leurs expressions de manifestation d'intérêt à : conference2024@afrea.org au plus le **31 juillet 2022**.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le chef du secrétariat, M. Sîm-Yassah Awilêlo BADJO, à l'adresse simyassah@afrea.org.

Le Secrétariat de l'AfrEA